

# CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



## Réunion du Conseil d'administration

Séance du 18 septembre 2020

**Date de convocation : 3 septembre 2020**

### Nombre de membres

- ▣ 21 en exercice
- ▣ 14 présents et représentés
- ▣ 14 votants

L'an deux mil vingt le 18 septembre à 9H30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni 3, rue Bazaine, à EPINAL (88000) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de CAPAVENIR Vosges.

### Etaient présents :

M. BALLAND Michel (Maire délégué de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. TARANTOLA Christian (Maire de DOCELLES), M. DOUSTEYSSIER Jean-Claude (Maire de VENTRON), Mme. GABRION Joëlle (Adjointe au Maire de CAPAVENIR VOSGES), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal délégué de CONTREXEVILLE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. HARAUX Jean-Marie (Conseiller Municipal de DOMPIERRE), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), Mme. STAPPIGLIA Denise (Conseillère communautaire CC des Hautes Vosges), formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

M. BASTIEN Yves (Président CC de BRUYERES VALLONS DES VOSGES), M. COSSIN Serge (Maire de DARNIEULLES), M. LUCHIER Jean-Claude (Conseiller Municipal de DOGNEVILLE), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), M. HABRANT Raymond (Maire de NOMEXY), M. LECLERC Simon (Maire de NEUFCHATEAU), M. HESTIN Jacques (Maire d'ANOULD), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. LARRIERE Pascal (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. MICHEL Jean-Pierre (Vice-président CC Région Rambervillers), M. PERROT Jean-Luc (Adjoint au Maire de GERARDMER), M. PIERRAT Benoit (Maire de RAON L'ETAPE), M. RAFFEL Paul (Maire de CHAVELOT).

### Pouvoirs :

M. LUCHIER Jean-Claude (Conseiller Municipal de DOGNEVILLE) à M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY) à Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. LECLERC Simon (Maire de NEUFCHATEAU) à M. DOUSTEYSSIER Jean-Claude (Maire de VENTRON), M. PIERRAT Benoit (Maire de RAON L'ETAPE) à M. BALLAND Michel (Maire délégué de GIRMONT).

### Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du centre de gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du pôle Administration Générale), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du pôle Contrats Groupes et Développement), Mme. HAYOT Anaïs (Responsable du pôle Emploi Territorial), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Responsable du pôle Santé Sécurité au Travail), Mme. VALDENAIRE Brigitte (Responsable du pôle Carrières-Instances Paritaires).

### Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. HARAUX Jean-Marie (Conseiller Municipal de DOMPIERRE).

## **205. Choix du prestataire retenu pour le vote électronique renouvellement Conseil d'Administration ainsi que l'expert certificateur du vote électronique**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion ;
- Vu le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'ordonnance n°2015-579 du 28 mai 2015 transférant l'organisation matérielle des élections aux conseils d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale ;
- Vu la délibération du 9 juillet 2014 portant délégations attribuées au Président du Centre de Gestion ;
- Vu la délibération n°199 du 9 juin 2020, par laquelle les élus ont choisi le vote électronique comme modalité exclusive du scrutin pour le renouvellement du Conseil d'Administration du Centre de Gestion ;
- Vu l'arrêté n°2020-7-G du 27 août 2020, fixant les modalités du vote électronique dans le cadre des élections et des désignations au conseil d'administration du centre de gestion des Vosges (cdg88) ;

Considérant le choix par les élus, de recourir au vote électronique pour le scrutin relatif au renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;

Considérant, qu'il convient de solliciter une expertise indépendante du système de vote, afin de vérifier le respect des garanties prévues par le décret n° 2014-793 du 09 juillet 2014 ; que cette expertise couvre l'intégralité du dispositif installé avant le scrutin, les conditions d'utilisation du système de vote durant le scrutin ainsi que les étapes postérieures au vote ;

Considérant la mise en concurrence auprès de prestataires pour le vote électronique (réception de 4 propositions) et pour l'expertise indépendante (réception de 3 propositions) ;

**Le membres du conseil d'administration,  
Après un large débat,  
A l'unanimité,**

**- Confie la mise en place du dispositif de vote électronique à la société NEOVOTE, spécialisée dans l'organisation et la mise en œuvre de processus électoraux, pour l'élection, par vote électronique, des membres du Conseil d'Administration du CDG88, qui se déroulera du 16 octobre 2020 0 heure au 23 octobre 2020 12h00,**

**- Confie l'expertise au cabinet expert ITEKIA, spécialisé en sécurité informatique et dans l'audit de solutions de vote par internet, et dûment habilité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

**M. BALLAND Michel**

**Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges**

